

"Dans toute part, la laïcité de l'école et de l'Etat est attaquée.

Alors que la loi de séparation des Eglises et de l'Etat interdit toute reconnaissance des cultes par la République, Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, après avoir "organisé" le Conseil français du culte musulman, met en place une commission pour modifier la loi de 1905 pour satisfaire les demandes des religions.

Dominique de Villepin, Premier ministre, déclare son opposition à toute modification de la loi de 1905, car, pour lui, elle peut être violée impunément sans qu'il soit besoin de la modifier. C'est ainsi que ce gouvernement a maintenu la commission de discussion permanente entre l'Etat et l'Eglise catholique, mise en place par Lionel Jospin en 2002.

NOUS NE SOMMES PLUS SOUS LE RÉGIME DE LA SÉPARATION DES EGLISES ET DE L'ETAT, MAIS SOUS LE RÉGNE DU RETOUR DU CONCORDAT AVEC TOUTES LES RELIGIONS !

Le projet de traité constitutionnel européen a été rejeté le 29 mai 2005, mais les dis-

positions antilaïques favorisant les religions se mettent en place sans le dire.

Le délit de blasphème se répand comme une lèpre en France. Il est désormais interdit par les tribunaux de parodier ou de critiquer les religions. En violation de la laïcité institutionnelle, en 2005, ce sont quarante milliards d'euros qui ont été détournés du budget de l'école publique en faveur de l'enseignement privé catholique.

C'est l'équivalent de 200 000 postes (charges sociales comprises) qui est volé à l'école laïque. En 2002, la taxe d'apprentissage a été de 105 euros par élève du public, contre 332 euros pour un élève du privé sous contrat, et même 1 790 euros hors contrat.

En vertu du statut clérical d'Alsace-Moselle, chaque mois, des milliers de prêtres, de pasteurs et de rabbins sont rétribués grassement sur les fonds publics.

Ainsi, l'évêque de Strasbourg perçoit 4 484 euros (30 000 francs), le président du directoire protestant 3 150 euros (20 000 francs) et le grand rabbin 2 916 euros (19 000 francs) payés par nos impôts.

Dans toute la France, c'est l'Europe vaticane, cléricale et religieuse qui se met en place.

Quel que soit le gouvernement, les dispositions antilaïques du régime de Vichy (lois du 5 février 1941, du 8 avril 1942 et du 25 décembre 1942) continuent de s'appliquer et sont même aggravées.

Et les ministres d'hier et d'aujourd'hui osent nous parler "de leur attachement à la laïcité" !

POUR LA LAÏCITÉ, IL N'Y A QU'UNE SEULE SOLUTION : LA DÉFENSE ET LA RESTAURATION DE LA LOI DE SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT !

C'est pourquoi, plus de 3 000 personnalités laïques, 100 élus de la République et 34 associations ont rejoint l'initiative du Comité de liaison de l'Appel aux laïques, qui appelle à la manifestation nationale "pour la défense et la promotion de la loi de 1905", samedi 10 décembre, à 14 h 30, place de la République, à Paris :

- Pour la restauration de la loi de 1905 !
- Pour l'abrogation du statut clérical d'Alsace-Moselle !
- Pour le respect du principe : « *Fonds publics à la seule école publique* ! »

- Pour l'abrogation de toutes les lois antilaïques !
- Pour l'avènement d'une laïcité sans frontières !

La Fédération nationale de la Libre Pensée s'adresse à toutes les associations laïques, les associations démocratiques, les syndicats, les partisans, tendances et regroupements politiques pour manifester ensemble le 10 décembre à Paris pour la défense de la laïcité.

Paris,
le 26 octobre 2005 ■

INFORMATIONS OUVRIÈRES nouvelle série

Avant la manifestation nationale du 10 décembre à Paris *



Un dessin de Barthe illustre la « loi » de La République, mensuel de La Libre Pensée, qui appelle à la manifestation du 10 décembre « Pour la défense et la promotion de la loi de 1905 ».

COMMUNIQUÉ DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE

Ensemble pour défendre la laïcité !

* Le Snetap n'est pas signataire de cet appel